Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260212-202602002-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 05/02/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 16

Conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Jean-Pierre BERTINET, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Adjoints,

Mathilde BETTON, Franck LERAY conseillers délégués

François POIRIER, Valérie GAUDION, Alexandra GOUSSET, Fabien FOUCHER, Marie-Noëlle RENAULT, Daniel DAYOT, Gérard CHESNAIS, Jocelyne JEULAND, Laurence LOISON, Cécile KERNIVINEN, Conseillers Municipaux

Absente excusée : Aurélie SOUILLARD

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Christophe OGIER à Cécile KERNIVINEN
Joseph JEULAND à Jean-Pierre BERTINET

Secrétaire de séance : Valérie GAUDION

Délibération 2026.02.002

Finances - Subventions 2026 aux associations

Madame Marie-Odile DAYOT adjointe au Maire expose :

La commission des finances du 26 janvier 2026 a étudié le montant des différentes subventions susceptibles d'être attribuées aux associations communales et extra-communales.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260212-202602002-DE

Propositions de la commission :

1 - Associations communales

	Nom de l'association	Demande subvention	Subvention proposée	
			Base	Exception.
1	Foot	Oui	2 500 €	
2	Volley	Oui	2 200 €	
3	Danse	Oui	1 700 €	
6	Club amitié loisirs	Oui	320 €	
7	Anciens combattants	Oui	180 €	
9	Capucine	Oui	1 500 €	
11	Art Plastique	Oui	1 300 €	800 €
12	L'Envol	Oui	500 €	
13	A.P.EL.	Oui	500 €	650 €
14	OGEC	Oui		
16	Palets	Non	0 €	
17	Pêche	Oui	200 €	
19	P'tites raquettes	Oui	1 000 €	
21	Aéropavi	Oui	300 €	
22	Com'etes	Oui	450 €	850 €
24	Ouvrez les guillemets	Non	0 €	
27	Ecole St Patern (sortie scolaire)		1 410 €	
28	Ecole Charles Perrault (sortie scolaire)		1 410 €	
			15 470 €	2 300 €

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260212-202602002-DE

2 – Associations extérieures

NOM DE L'ASSOCIATION	2025	2026
ADMR	300,00 €	300,00 €
AFM TELETHON	59,00 €	59 € -> CCAS
ALCOOL ASSITANCE		59€ -> CCAS (si demande)
AAPEDYS	59,00 €	59 € -> CCAS
APF France HANDICAP		59€ -> CCAS (si demande)
ATD QUART MONDE	59,00 €	59 € -> CCAS
ASSOCIATION DES ACCIDENTS DE LA VIE		59€ -> CCAS (si demande)
ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSES EN PLAQUES	59,00 €	59€ -> CCAS (si demande)
ASSOCIATION REGIONALE DES LARYNGECTMISES ET MUTILES DE LA VOIX		59€ -> CCAS (si demande)
BISTROT MÉMOIRE (ADSPV)	59,00 €	59 € -> CCAS
CLIC DES PORTES DE BRETAGNE (CCAS)	772,40 €	772,4 -> CCAS
EAU ET RIVIERES	59,00 €	59,00 €
France ADOT 35	59,00 €	59 € -> CCAS
JUDO CLUB DE DOMAGNE		16,50 €/jeune
LES JONGLEURS GYM		16,50 €/jeune
REVES DE CLOWN	59,00 €	59 € -> CCAS
SECOURS CATHOLIQUE	300,00 €	300 € -> CCAS
SECOURS POPULAIRE	59,00 €	59 € -> CCAS
SOLIDARITE PAYSANS	59,00 €	59 € -> CCAS
SOLIDARITE VITRENNE EPISOL (CCAS)	382,20 €	382,20 €
SOS AMITIE		59€ -> CCAS (si demande)
BASKET CHATEAUBOURG	33,00 €	16,50 €/jeune
Groupe de Secours Catastrophe Français		97 € - CCAS(si demande)
CLOE	59,00 €	59 € -> CCAS
CIDFF	59,00 €	59 € -> CCAS
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	59 €	59,00 €
MFR SAINT SYMPHORIEN	50,00 €	50€/jeune
MFR CRAON	50,00 €	50€/jeune
LES AMIS DE LA GENDARMERIE	200,00 €	200,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	200,00 €	200,00 €
AUTRES ORGANISMES		300,00 €
FNATH	59,00 €	59 € -> CCAS
CCAS DE LOUVIGNE DE BAIS	15 300,00 €	15 300,00 €
TOTAL	**16 151,00 €**	

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260212-202602002-DE

Délibéré :
Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Mme Céline KERNIVINEN et M. Franck LERAY sortent de la salle du conseil et ne prennent pas part au vote pour cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Thierry PIGEON

